
DOSSIER DE PRESSE

POINT PRESSE DE LAURENT UGHETTO PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

7 SEPTEMBRE 2020

Sanitaire, sociale, économique, mondiale, exceptionnelle ... les termes pour qualifier la crise liée au Covid-19 sont nombreux, autant que ses conséquences sur notre quotidien. Depuis mi-mars cette crise bouleverse nos certitudes, nos modes de vie, notre fonctionnement.

Elle révèle aussi que la solidarité et l'innovation sont des valeurs qui ont du sens. Ce sont celles sur lesquelles le Département a bâti son action et continué de le faire durant cette période.

Certaines opérations ont été ralenties par la crise, d'autres ont révélé toute leur pertinence au regard du contexte sanitaire, des nouveaux modes de consommation (circuits courts, nouvelle mobilité...). Elles se poursuivront en 2020/2021 jusqu'aux élections départementales (mars).

L'Ardèche en transition : grands projets et adaptation au contexte sanitaire

Le Département a choisi de préparer l'avenir en mettant l'Ardèche en transition afin d'anticiper les changements et d'atténuer les impacts des transitions sociales, économiques et écologiques. Cette démarche concrétisée par la signature du Contrat de transition écologique et solidaire en septembre 2019 cherche à unir les territoires, pour qu'ensemble les Ardéchois évoluent dans leurs comportements, pour qu'ensemble ils portent une ambition vertueuse et optimiste pour notre territoire, pour qu'ensemble ils entrent en transition.

L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Les ambitions de ces contrats : éducation à la transition écologique et solidaire, préservation des ressources en eau et en énergie, une agriculture résiliente de qualité, des mobilités intelligentes restent totalement d'actualité au regard de la crise sanitaire et de l'urgence climatique.

Cette démarche requiert une volonté initiale, une animation pour que les engagements ne restent pas lettre morte. C'est pourquoi le Département a souhaité – en lien avec la préfecture - placer la Conférence des territoires sous le signe de la transition écologique, dans la droite ligne de la politique que mène le Département en la matière.

Mi-septembre, les présidents d'EPCI signataires des contrats de transition écologique ardéchois se réuniront à l'Hôtel du Département avec leurs principaux partenaires financiers (Etat, Département, Région, Caisse des dépôts, ADEME, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse), pour différents temps d'échange (conférence des territoires, comités techniques), au cours

desquels seront présentés les **premiers résultats des CTE et discutés des perspectives**¹. L'occasion est ainsi donnée de traiter de ce sujet primordial avec les nouveaux élus communautaires et rappeler les objectifs que se fixe le Département en tant qu'ensemblier de la démarche Ardèche en transition et d'exemplarité à avoir dans les politiques publiques qu'il pilote.

Durant cette journée, les porteurs de projets auront ainsi la possibilité de déposer de nouvelles fiches-actions qui, après instruction, seront proposées au comité de pilotage des CTE coprésidé par le Département et l'Etat.

Enfin la journée sera clôturée par une **conférence débat** (ouverte à tous sur inscription : ardeche.fr/cte_18septembre). **François Gemenne**, grand témoin du jury du Labo de la transition (Cf. Reliefs 98 dossier « Pendant et après la crise, le Département à vos côtés »), **spécialiste des questions de géopolitique et de l'environnement et des questions d'immigration et d'émigration**, animera cette conférence « *Géopolitique du climat : le monde à l'heure de l'anthropocène* ». Et si l'Anthropocène, ne vous parle pas encore, cela ne devrait pas durer longtemps ! Ce terme désigne la nouvelle ère géologique dans laquelle nous venons de rentrer : dominée par l'humanité... ou comment les habitants de la Terre, en moins de 250 ans, sont devenus les principaux moteurs des changements qui l'affectent ! Pour ce **membre du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**, la démarche ardéchoise a retenu son attention et, il l'appuie dans son développement. Rendez-vous le **18 septembre à 18 h 30 à l'Hôtel du Département** pour poursuivre la réflexion sur l'Ardèche en transition.

A noter : l'édition du calendrier de la Transition, document qui permet à tous de se mobiliser pour l'Ardèche en transition, est disponible sur demande.

Tourisme : le plein air ardéchois plébiscité

Après un printemps qui a fait craindre le pire aux professionnels du tourisme, les habitués venant de France, des Pays-Bas et de Belgique sont revenus dès que la situation le leur a permis, accompagnés de touristes dits "de proximité", rendant au final la saison plus productive que celle de 2019. Le bémol est à chercher du côté des touristes allemands et anglais qui ont été retenus par diverses mesures sanitaires, et des festivals, pour la plupart annulés.

Un printemps gelé, un été de retrouvailles, un automne plein d'espoir : la saison touristique 2020 a des airs de romance. Les chiffres et les retours de l'agence de développement touristique (ADT) renforcent cette impression. Après un printemps où les annulations et reports ont été de mise², **les touristes sont revenus à partir du premier dé-confinement, plus rapidement que sur la plupart des destinations**. Une fréquentation de proximité tout d'abord, due à la règle des 100 kilomètres : Rhône, Isère, Drôme, Loire et Haute-Loire ont notamment été présents sur les longs week-ends de l'Ascension et de Pentecôte. **A partir du 15 juin et de la réouverture des frontières, les clientèles européennes sont elles aussi revenues en Ardèche.**

Le secret du succès ? Proximité et plein air. Randonnée, vélo, canoé, sites naturels, baignades ont été plébiscités, avec des niveaux de fréquentation record pour certains sites comme le Mont Gerbier de

¹ Compte tenu de la crise sanitaire, certaines fiches actions ont été mises en attente. Elles ont depuis été relancées et le travail avec les entreprises (une rencontre est prévu le 17 septembre en amont de la conférence des territoires réservées aux collectivités) est de nouveau en cours. Parmi les actions fortement avancées, celles autour de la mobilité (cf. partie mobilité de ce dossier), et celle autour de l'énergie en lien avec l'Ademe pour accompagner financièrement les entreprises dans l'installation de chaudières à granulés avec un double objectif : leur permettre de faire des économies importantes et consolider la filière forestière en Ardèche. A noter aussi les actions de formation et sensibilisation auprès des décideurs, notamment avec l'association des maires de l'Ardèche qui propose des formations sur ce thème aux nouveaux élus ainsi que le Medef en direction des entreprises.

² Fin juin, la perte globale pour l'économie touristique est estimée à plus de 2 millions de nuitées, correspondant à plus de 100 millions € de retombées économiques perdues pour le département.

Jonc, le Ray Pic et les voies douces, dont la Dolce Via qui a plus que doublé sa fréquentation par rapport à 2019. La fréquentation en hausse de la montagne ardéchoise et du centre Ardèche en comparaison à la stabilité du sud Ardèche confirme cette tendance, qui récompense la politique départementale en faveur du vélo et plus largement de la transition écologique et de la protection environnementale.

Outre les **fondamentaux solides de l'économie touristique ardéchoise** avec une forte notoriété ainsi qu'une offre de sites naturels et d'activité de pleine nature en phase avec les nouvelles attentes issues de la crise sanitaire, la **réactivité et la forte mobilisation des professionnels** (hébergeurs, restaurateurs, sites et prestataires d'activité) pour s'adapter dans leur offre et dans leurs pratiques commerciales au contexte sanitaire et la **mise en œuvre précoce d'un plan de relance collectif soutenu par les professionnels et le Département** (760 000 € sur trois ans³) expliquent les bons résultats de cette saison touristique estivale. Une bonne saison d'automne conjuguée aux bons résultats de l'été pourrait permettre à une majorité de professionnels d'amortir en partie les pertes enregistrées au printemps (un malus de 20 à 30% sur l'ensemble de la saison).

Pour les sites de visite, pénalisés par les mesures sanitaires et contraints pour certains à mettre en place des jauges réduites, la saison a été plus difficile avec des fréquentations globalement en baisse, même si le grand site d'Ornac et Chauvet 2 semblent maintenir une fréquentation en juillet quasiment au même niveau qu'en 2019. Certains sites ont même connu une fréquentation en hausse comme le safari de Peaugres, le Museum de l'Ardèche, le parc animalier de Lussas ou le musée de la lavande à Saint-Remèze.

Enfin, c'est une année quasiment blanche pour la plupart des festivals et autres manifestations sportives se déroulant au printemps ou à l'été qui ont dû dans leur grande majorité annuler leur édition 2020.

LES CHIFFRES (au 12 août 2020) :

- **Fréquentation globale** (du 4 juillet au 12 août - (source ADT / FluxVision Tourisme – Téléphonie mobile) **supérieure de 6% à 2019**, tirée par les clientèles françaises de proximité, les parisiens, les belges et les hollandais
- **+ de 125 000 touristes/jour** lors des week-ends du 14 juillet et du 8 août⁴
- A l'échelle de la région, **l'Ardèche est, avec l'Auvergne, la destination qui enregistre les meilleurs chiffres de fréquentation** sur juillet et les meilleures prévisions sur août (source : enquête de conjoncture novamétrie CRT)
- **+ 44% de fréquentation** en juillet/ rapport à juillet 2019 sur le **sentier du Gerbier**

Sécurité : la Covid a eu un impact sur l'activité des pompiers

Si durant la période de confinement les sapeurs-pompiers ont vu leurs interventions diminuer, l'activité opérationnelle globale a augmenté avec l'été et le déconfinement.

Sur la saison hivernale (janvier-avril), l'activité liée aux feux de forêt a connu une baisse (183 feux de forêts en 2020 contre 256 en 2019). Pour autant, les pompiers n'ont pas chômé, et ont été mobilisés sur d'autres missions : soutien dans les EHPAD, prélèvements, et rappel pédagogique des gestes barrières dans plusieurs collèges. Malheureusement, **l'été a fait remonter les chiffres du bilan feux**

³ Plan de soutien avec **un accent particulier mis sur les clientèles de proximité** (cf. DP DM1 du 22 juin 2020)

- Veille et dispositif mutualisés d'information et d'accompagnement des professionnels pendant la de crise,
- Presse régionale, télé régionale, campagnes numériques (GRC et réseaux sociaux), présence à Lyon (6 au 12 juillet - place Bellecour), campagne de notoriété sur Paris en gare de Lyon et métro du 15 au 30 juin, campagne à Grenoble sur l'automne.
- Une opération à destination des Ardéchois : 1 pass ALP acheté / 1 pass offert
- Un volet d'accompagnement des professionnels à la transition touristique (formation et contrat de transition écologique).

⁴ Annexe 1

de forêts (période du 23 juin au 24 août) : au 24 août, trois départs de feux significatifs (Saint-Marcel-lès-Annonay, Saint-Péray et Arcens) ont détruit à eux seuls 100 hectares de végétation.

Un bilan maîtrisé grâce à l'expérience et au dispositif important mis en place par le SDIS de l'Ardèche pour la saison estivale, en lien avec **l'unité des forestiers-sapeurs départementaux**, car les risques augmentent à cause de la météo mais aussi à travers l'augmentation de la population en été.

Les compétences reconnues du SDIS Ardèche au sein de la zone de défense Sud l'amènent à intervenir lors d'importants incendies sur la zone sud-est de la France. C'est ainsi que par trois fois, dont deux en partenariat avec le SDIS Drôme, les **pompiers ardéchois sont partis en renfort de la Corse et des Bouches-du-Rhône**.

Hors feux de forêt, le SDIS a également été beaucoup sollicité, quoique légèrement moins qu'en 2019 : **60 interventions par jour en moyenne du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet** (10 967 interventions en 2020 / 13 557 en 2019). Une moyenne qui est montée à 93 interventions par jour entre le 1^{er} juillet et le 24 août, démontrant l'importance du travail des pompiers l'été.

Confinement, mais aussi recentrage autour de ses missions premières expliquent cette (légère) baisse d'activité.

La baisse la plus spectaculaire liée au confinement revient presque naturellement aux **accidents de la circulation, en baisse de 15% par rapport à 2019** (au 24 août) ; baisse particulièrement importante durant la période de confinement : 87 accidents répertoriés en mars-avril 2020 contre 202 pour la même période en 2019.

LES CHIFFRES (1^{er} juillet au 24 août 2020) :

- **107 feux de forêts** ont été comptabilisés pour 135 hectares de végétation brûlée
- **93 interventions par jour** sur la période
- **114 interventions dans les gorges de l'Ardèche**
- **164 patrouilles** dites "missions estivales de travaux ForSaps" pour **16 855 km parcourus**

Culture : une année blanche et (presque) vierge, un secteur en péril soutenu par le Département

La saison estivale culturelle en Ardèche est d'habitude riche et multiple, composée de festivals variés qui font rayonner le territoire au-delà des frontières nationales. Mais cette année, la plupart des festivités ont été reportées voire annulées à cause de la Covid-19.

Les structures culturelles ont cependant réussi pour certaines à faire fi de cette invitée surprise et indésirable, grâce à leur inventivité : **festivals réinventés pour les Cordes en balade et Labeaume en Musique**, report d'une saison pour les désormais **lectures sous l'arbre d'automne...**

Au cœur de cette programmation estivale bousculée, **les nocturnes de MuséAI** ont résisté. Chaque semaine, le programme varié a fait l'objet d'une fréquentation exceptionnelle entre le 14 juillet et le 15 août, signe d'un appétit des visiteurs pour des rencontres culturelles dans un cadre conforme aux dispositifs de sécurité sanitaire.

Les contraintes liées au confinement de 2020 ont ralenti mais n'ont pas fait cesser la restauration du théâtre antique d'Alba-la-Romaine. Aujourd'hui, la forme d'origine du bâtiment est restituée, tandis qu'acteurs (professionnels comme amateurs) et techniciens disposent d'installations adaptées à leurs besoins. Pour valoriser cette réhabilitation, une exposition temporaire présente le rôle du théâtre d'Alba dans la société gallo-romaine, mais aussi les nombreux souvenirs artistiques qui y sont liés. **Cette exposition sera inaugurée à la même date que le théâtre antique : le 19 septembre, pour les journées européennes du patrimoine.**

Comme pour les autres dossiers départementaux, l'heure est désormais à la préparation de l'avenir. Pour la culture, il sera en partie numérique. C'est déjà ce qu'a organisé la bibliothèque départementale de l'Ardèche (BDA) qui a adapté ses services dès le début du confinement.

L'accès gratuit à plus de 1 600 titres de presse, 3 400 livres, la plateforme Tènk et le fonds musical de la BDA est toujours disponible sur lecture.ardeche.fr. Il complète l'offre physique qui reprend progressivement ses marques, via les bibliothèques partenaires qui permettent les échanges de documents.

Mais l'avenir reste incertain, au vu du manque de visibilité sur les conditions de reprise possibles du fait du contexte sanitaire. C'est pourquoi le Département de l'Ardèche, intimement convaincu de la nécessité de soutenir les dynamiques culturelles et artistiques du territoire, a proposé des mesures financières exceptionnelles (cf. DP DM1 du 22 juin 2020) et poursuit cet appui dans le cadre d'un règlement d'aide dédié, activable par les structures culturelles conventionnées les plus vulnérables. **A ce titre, il sera proposé au vote des élus départementaux, lors de la prochaine commission permanente de septembre, le versement de 74 000€ à l'attention des structures culturelles concernées.**

C'est la rentrée, soutenez-les !

12 établissements d'enseignements artistiques sont accompagnés par le Département. Sur l'année scolaire 2019-2020, ils ont rassemblé **3 580 élèves sur 28 sites d'enseignement** partout sur le territoire. En cette rentrée faite d'incertitudes et de nécessaires précautions, tous les établissements s'adaptent pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions, et ajustent leurs activités pour avoir le plaisir de la pratique artistique et du lien humain tout en ne prenant aucun risque. Malgré toutes ces précautions, les établissements d'enseignement artistique craignent une forte baisse des inscriptions, déjà partiellement constatée au mois de juin. C'est pourquoi le Département a lancé une campagne de promotion de cette richesse culturelle qu'est l'éducation artistique et culturelle à portée de tous les Ardéchois.



LES CHIFFRES

- **74 000 € d'aide votées en septembre** pour les structures conventionnées les plus vulnérables
- **3 643 utilisateurs des ressources numériques** de la Bibliothèque départementale (+ 160 % depuis la mi-mars)

Sport : annulation, report... Appui du Département aux clubs et comités

Comme pour les acteurs culturels, l'année 2020 est totalement perturbée par la crise sanitaire. Elle aura des conséquences majeures pour le sport ardéchois. **57 des 80 plus importants rassemblements sportifs ont été annulés**, et les deux étapes du Tour de France prévues initialement les 1^{er} et 2 juillet ont dû être reportées aux 2 et 3 septembre.

Pleinement conscient de cette situation, le Département a tenu à exprimer son entière solidarité ainsi que son soutien en faveur de la diversité des initiatives sportives qui font de l'Ardèche l'un des départements le plus sportif de France.

Cette volonté s'exprime notamment au niveau financier, puisque le Département :

- a pris la décision **de maintenir l'intégralité des subventions de fonctionnement** aux associations sportives malgré une saison sportive 2019-2020 globalement écourtée ;
- a soutenu les **événements annulés à la hauteur des frais que les organisateurs avaient déjà engagés**. Grâce à cela, certaines structures prises de court ont vu leurs subventions maintenues en totalité malgré l'annulation brutale de leur épreuve ;
- s'est engagé à **maintenir l'intégralité des montants alloués aux athlètes** inscrits sur la liste du haut-niveau ministériel ou sélectionnés par le Club Sport Ardèche malgré l'annulation de nombreuses compétitions auxquelles ils devaient participer ;
- a avancé le versement des aides habituelles de 58 associations, afin de répondre à leurs problématiques de trésorerie.

Toutes ces dispositions ont été prises pour contribuer à la pérennité des activités sportives en Ardèche et ainsi permettre aux associations d'honorer leurs engagements en faveur de l'emploi sportif. A ce jour, elles contribuent à faire qu'aucune association ne se soit déclarée en faillite ni n'ait été dans l'obligation de licencier un de ses salariés.

Une base départementale qui affirme sa vocation sociale

Fermée du 13 mars au 5 juillet, la base départementale n'a pu accueillir l'ensemble des classes de découverte et autres séjours sportifs ou culturel prévus.

Pour juillet et août, un protocole d'accueil a été mis en place, permettant de recevoir 48 personnes (au lieu de 76 en temps normal). Sur les deux mois d'été, 13 séjours de groupe sont comptabilisés avec un développement notable de l'accueil de groupes à vocation sociale.

C'est dans ce cadre **que le Département a organisé un séjour pour 15 jeunes placés chez des assistants familiaux**. Cette expérimentation a permis aux enfants confiés de vivre de nouvelles expériences et un temps de vacances d'une ou deux semaines, et aux assistants familiaux de « souffler ». Une première collaboration qui devrait se développer dans le cadre du projet de restructuration de cet équipement dont les travaux débiteront en septembre 2021.

LES CHIFFRES

- **300** associations sportives aidées par le Département
- **265** contrats sportifs départementaux attribués en 2019, **116 le sont à ce jour** (après commission permanente de septembre) ce qui traduit un rythme de demandes malgré tout inférieur à l'année précédente

Economie, l'appui de la collectivité via les investissements

La crise sanitaire de la Covid-19 a engendré une crise sociale et économique majeure, avec une chute d'activité alarmante pour de nombreux acteurs économiques qui pourrait pour certains être irréversible. Bien que le Département ne soit pas compétent en matière de développement économique, des mesures sont prises pour atténuer au maximum les effets de la crise sanitaire sur les entreprises ardéchoises. Le plus fort impact de l'engagement de la collectivité en faveur des entreprises est la volonté de poursuivre ses chantiers et d'en débiter de nouveaux, fournissant ainsi un volume de commande important aux acteurs des bâtiments et travaux publics locaux. **En incluant ses propres chantiers et les financements apportés au tiers pour leurs investissements, ce sont 154 M€ sur deux ans (2020-2021) qui sont provisionnés pour les travaux d'aménagement, réhabilitation, amélioration, construction... en Ardèche.**

Dans ce cadre, le Département porte actuellement une étude pour la mise en place d'un **plan de rénovation énergétique et écologique** de son patrimoine bâti (bâtiments techniques et tertiaires de la collectivité ou collègues). Ce plan nécessitera un **effort financier de plus de 11 M€** qui feront l'objet d'une programmation pluriannuelle, complémentaire des plans pluriannuels d'investissements déjà engagés.

Côté agriculture

L'ambition du plan de relance de travailler sur la **promotion et le développement des circuits courts** en Ardèche s'inscrit dans la dynamique portée dans le cadre de « Mon collège s'engage » et la prolonge notamment au travers du groupement d'achat (ambition de l'ouvrir dans les années à venir aux autres structures de restauration collectives).

En prolongeant les cinq **C2T2A**⁵ (Contrats territoriaux de transition agricole et alimentaire) en cours en incluant cinq nouveaux territoires dans la démarche, le Département travaille avec les intercommunalités pour le développement d'une agriculture de proximité, en lien avec les CTE (dont les objectifs des fiches-actions « agricoles » devraient être tenus et réalisés dans les délais fixés), même si la mise en place très tardive des nouvelles intercommunalités a impacté leur avancement.

A noter : des **vendanges précoces** qui ont débuté globalement avec une quinzaine de jours d'avance et promettent - semble-t-il - une belle cuvée.

LES CHIFFRES

- Chantiers de réhabilitation « routes » : **19 M€**, dont 14 millions d'euros cet été (voir annexe 2)
- **186** dossiers **Pass'Territoires** retenus pour un montant total d'aide de **9,84 M€**
- **Bâtiments** départementaux : **20 M€** annuels en moyenne (collèges : voir annexe 2)
- Subventions d'investissement pour le secteur **agricole** (2018- 2020) : **1 115 800 €**
- Dispositif « grêle » (épisode du 15 juin 2019) : 122 exploitations aidées pour 253 500 euros

Collèges : une adaptation pour les élèves, les enseignants, les agents du Département et les chantiers

Le Département de l'Ardèche met tout en œuvre pour assurer aux 16 300 collégiens des établissements publics et privés une rentrée en toute sécurité et distribue notamment des **masques en tissu lavables à tous les élèves, de la 6^e à la 3^e.**

33 000 masques ont été distribués dans les 39 collèges publics et privés du Département en mai et juin dernier, soit deux par élève. Les masques qui n'auraient pas été distribués aux élèves au printemps sont stockés dans les établissements, à disposition des élèves qui en auraient besoin, et des réapprovisionnements sont prévus en fonction des stocks des collèges. **Par ailleurs, les quelques 4 000 élèves de classes de 6^e** qui font leurs premiers pas au collège le 1^{er} septembre ont reçu chacun **deux masques**. Ils ont été livrés dans tous les collèges publics et privés de l'Ardèche par les agents du Département à la fin du mois d'août ; à charge des établissements de les remettre aux élèves.

A cette dépense s'ajoute le *plan de sécurisation des collèges*, élaboré en lien étroit avec les chefs d'établissements, soit près de **85 000€ investis durant l'été** :

- Ajout de **points d'eau**
- Aménagement de **blocs sanitaires** complémentaires pour les collèges de Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Guilherand-Granges, Privas, Saint-Péray et Les Vans ;

D'autres équipements plus complexes à mettre en œuvre sont à l'étude afin de répondre au mieux aux exigences du protocole sanitaire et permettre un fonctionnement le plus adapté possible des collèges :

⁵ Démarche de contractualisation avec les EPCI (cinq territoires expérimentaux dès 202 : Gorges de l'Ardèche – Pays des Vans / Beaume-Drobie / Arche Agglo / Rhône Crussol / Annonay Rhône Agglo) qui conduisent déjà des actions dans le domaine agricole et ont au moins un collège sur leur territoire impliqué dans la démarche « Mon collège s'engage » visant à construire, sur chacun de ces territoires expérimentaux, avec la Chambre agriculture, Agribio et le CDA, un programme d'actions portant sur un an et articulé autour de quatre priorités : restaurer et conquérir des surfaces agricoles, adapter les filières agricoles au changement climatique et développer leur capacité de résilience, permettre aux Ardéchois d'accéder à une alimentation responsable et produire de l'énergie renouvelable dans les exploitations

- Projets de zones préau pour les collèges d'Annonay (Lombardière), Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Guilhaud-Granges, Le Pouzin, Saint-Agrève, Tournon-sur-Rhône et Villeneuve-de-Berg.

Alors que le Département consacre **tous les ans 15 M€ pour le fonctionnement des collèges**, ce sont donc près de 200 000€ qui sont mis en œuvre en complément cette année, pour assurer la sécurité et la santé de tous les collégiens et des personnels des collèges ardéchois via des aménagements spécifiques dans les établissements. Enfin, 80 000€ de travaux d'aménagement pour faciliter l'accès aux sanitaires aux élèves ont été envisagés.

Le plan collège : un cadre efficient pour « passer » la crise !

- Une restauration scolaire de qualité et durable

Ce programme a été fortement impacté par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture des collèges entre le 15 mars et le 25 mai et une reprise partielle en présentiel avec des effectifs variant entre 15% et 70% suivant les établissements. Les protocoles sanitaires ont contraint les établissements à diviser les capacités des salles de restaurant par 3 ou 4. La majorité des collèges a été en mesure de proposer des repas simples avec un plat chaud. 1 800 à 1 900 repas ont été servis par jour contre plus de 8 500 en période normale (cf. communiqué Commission permanente du 06/07/2020).

- **17 collèges engagés dans Mon collège s'engage** (7 collèges devraient s'engager cette année)
- Chiffre d'affaire annuel pour les fournisseurs du groupement d'achat : **750 K€** pour la 1^{ère} année

La démarche « Mon collège s'engage » lancée il y a 1 an - en anticipation de la loi Egalim 2022 - a vu durant la crise son volet alimentaire perturbé par le confinement, mais *a contrario* le volet entretien stimulé par le déconfinement. C'est pourquoi la démarche va s'accélérer sur cet aspect avec le déploiement d'ici décembre **d'une centaine de machines à eau ozonée**. Ces équipements seront généralisés dans tous les collèges pour l'année scolaire 2020-2021.

- Doter tous les collèges d'une véritable culture du numérique

Cette politique a favorisé le suivi pédagogique des élèves durant le confinement. Du côté du matériel, ce sont plus de 170 tablettes attribuées aux collèges qui ont été prêtées aux élèves non équipés. Par ailleurs, Pearltrees, logiciel permettant aux collégiens de travailler en continuité et en transversalité sur plusieurs lieux et dans plusieurs matières, a permis un suivi du travail à la maison, et une continuité sur les travaux de groupe.

- Poursuite du **déploiement de matériels modernes** (serveurs, écrans d'information, test d'une infrastructure téléphonique centralisée, etc.)
- Renforcement des projets visant à **sensibiliser sur les usages du numérique** : déploiement Pearltrees et appel à projet « studio média » avec la DSDEN (10 collèges équipés en matériels numériques mobiles pour enregistrer, monter, diffuser de l'image et du son)

Tous ces projets sont envisageables grâce à l'équipe mobile technique qui vient en accompagnement des agents de maintenance des collèges pour prendre en charge les dépannages, réaliser les mises en conformité électriques et réaliser les aménagements fonctionnels.

- Mettre le bâti à hauteur des exigences environnementales et de qualité de vie

- **1 collège rénové ou reconstruit par an**, à hauteur de **10M€**
- Budget investissement 2020 : 7,8M€ (le budget initial de 10,8 M€ a été minoré au regard du décalage des opérations de Joyeuse (10M€) et La Voulte (13.8M€), lié au confinement).
- La **programmation des 3 prochaines années s'élève à 36M€** (Joyeuse, Saint-Sauveur-de-Montagut, Annonay Lombardière, Villeneuve-de-Berg, Tournon-sur-Rhône)
- + travaux de maintenance annuelle : **+/- 1M€**

- Encourager l'ambition des élèves :

- Accompagnement des **projets éducatifs (APECA) : 460 000€/an**

- **A2C : un réseau de 3 campus connectés** à Privas, Aubenas (2020) et Annonay (2021) : pour la rentrée 2020 quelques places sont encore disponibles. Une commission de sélection se tient le 20 septembre pour les attributions définitives. Pour les étudiants 2020, au nombre de 9 et qui affichent un taux de réussite de 100 % pour ceux qui avaient des examens, les étudiants n'ont pas souffert du confinement, le concept même de campus connecté leur permettant de suivre leurs cours comme d'habitude avec l'appui du coach. Ce principe d'études est d'ailleurs plébiscité par le gouvernement, notamment face à l'engorgement des universités et aux décrocheurs ou aux reprises d'étude qui débutent à tout moment de l'année.
- **Budget participatif** : Afin de donner la parole à la jeunesse ardéchoise pour imaginer, ensemble, l'Ardèche de demain, le Département a décidé de lancer avec les partenaires du projet AJIR (Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité) une expérience de budget participatif jeunesse. Il a vocation à répondre concrètement aux préoccupations de la jeunesse, notamment autour de la transition écologique et de les impliquer dans la construction de l'Ardèche de demain. Pour cette première édition, **une enveloppe pouvant atteindre 300 K€** est allouée au dispositif. Près de 30 idées et autant de projets ont été déposés. Résultats définitifs en novembre (cf. Dossier presse DM1 du 22 juin 2020).

- Promouvoir le rôle des agents des collèges et du Département

- **270 agents techniques départementaux** des collèges, dont une trentaine de contrats aidés et une trentaine de contractuels : soit **1 agent pour 53 élèves**
- Création de 7 postes en 2019
- Des contrats aidés attribués à des bénéficiaires du RSA, dans les collèges en tension (21 collèges cette année)
- COVID : pour septembre une dizaine d'agents vulnérables en cours de remplacement

Plusieurs agents se sont portés volontaires pour soutenir les équipes dans les EHPAD. Ces établissements ont bénéficié de mise à disposition d'équipements pour servir les repas des résidents dans leurs chambres.

Autonomie, action sociale : plus que jamais, le Département à vos côtés

Les agents du Département en charge de l'autonomie ont été particulièrement sollicités depuis le confinement. Ils ont répondu présents, directement auprès des usagers mais aussi en appui et accompagnement des établissements et services d'aide à domicile. Le service rendu aux personnes âgées, personnes en situation de handicap et à leurs familles a été assuré en priorité. Ainsi, l'accès aux droits a été garanti.

Au-delà des missions classiques du Département, plusieurs actions ont été mises en place :

Une campagne d'appels téléphoniques a été réalisée, pour veiller sur les plus fragiles.

Le Département a également piloté **la distribution des masques chirurgicaux et autres équipements** auprès des établissements et services médicalisés et non médicalisés, avec une distribution hebdomadaire moyenne de **95 000 masques chirurgicaux** auprès de 140 établissements et services, organisées sur 15 tournées. Le Département **maintient cette opération jusqu'en octobre**.

Un travail conséquent auprès des **EHPAD** a également été mené pour **lutter contre l'isolement** des résidents. Dans ce cadre, **145 tablettes** ont été distribuées, représentant un montant de **51 600€**.

Les centres médico-sociaux ont également dû s'adapter. Après s'être réinventés en proposant un suivi social par téléphone pour ne perdre aucun lien, la réouverture a été progressive, d'abord sur rendez-vous, puis depuis le mois de juillet en situation normale. Les visites à domiciles ont également pu se remettre progressivement en place, permettant de reprendre le lien avec des publics parfois très isolés.

Enfin, certaines actions collectives ont pu se tenir, permettant de faire grandir le lien social dans le Département.

Les agents ont pu constater que le dé-confinement a finalement été plus anxiogène que le confinement pour les publics accompagnés : peur de ne pas savoir comment agir, peur de sortir, difficultés parfois à se réinsérer, ont pu être observées.

L'un des **niveaux d'attention se porte au niveau de la précarité** qui risque d'augmenter en Ardèche. Les demandes de RSA, notamment, sont plutôt sur une tendance à la hausse, à l'instar des moyennes nationales (une augmentation entre +2 /2,5millions d'euros est prévisible).

Et pour la rentrée ?

Le transport scolaire des enfants en situation de handicap était prêt pour la rentrée : **111 circuits sont opérationnels, pour transporter 244 enfants**, avec des artisans et sociétés de taxis ardéchois.

Les Direction territoriales d'action sociale (DTAS) restent mobilisées au jour le jour pour une action solidaire de terrain. Plusieurs initiatives seront mises en place, notamment dans le cadre du schéma des solidarités, avec par exemple :

- Une convention SDIS/Département pour mettre à disposition un(e) sage-femme de PMI comme expert(e) auprès des pompiers en secteur centre-Ardèche
- Dans l'enfance, des conférences familiales, afin de régler au mieux les conflits en amont des situations à risque
- Dans l'insertion-polyvalence, la volonté de faire évoluer l'accompagnement, notamment en proposant une orientation plus axée vers le retour à l'emploi
- L'expérimentation d'un service d'accompagnateur à la mobilité pour les plus fragiles, avec le recrutement d'une personne sur le territoire du nord
- L'expérimentation d'une démarche pour prévenir l'addiction aux Vans

Au titre des politiques d'insertion, 2 initiatives vont voir le jour, portées par les directions dans le cadre du « Labo de la transition »⁶

- **Sport bien-être à destination des personnes en situation de précarité** : l'objectif du projet est de permettre aux personnes, en situation d'isolement social ou avec des problématiques de santé (sédentarité, obésité, affections longue durée...) d'accéder à une pratique sportive ou à une activité physique adaptée pendant une année afin d'intégrer, par la suite, une activité régulière classique en club ou individuelle dans leur mode de vie.
- **Prestations durables pour les SIAE** (Structures d'insertion par l'activité économique) : l'objectif est d'amplifier le recours à des structures de l'insertion (SIAE) présentes sur le territoire ardéchois. Pour ce faire, il est proposé de développer un partenariat avec l'ensemble des directions de la collectivité qui pourraient faire appel à ces structures pour des chantiers de petites envergures et pour réaliser des « achats responsables ». Leur projet étant dès lors cofinancé par le « Laboratoire de la transition ».

Pour l'enfance, deux programmes se mettent en place :

- **L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)** avec une journée consacrée à cet événement le 20 novembre, journée de célébration de la signature de la Convention internationale de droits de l'enfant (CIDE). Cet observatoire vise à avoir une connaissance concrète des difficultés auxquelles les enfants et leurs familles sont confrontés sur le Département, la finalité étant de proposer des améliorations de l'offre de service.

⁶ Le labo de la transition est un dispositif d'« Ardèche en transition » qui permet aux directions du Conseil départemental de proposer des initiatives en lien avec la transition écologique et solidaire, initiatives cofinancées par un fonds dédié si elles sont retenues par un jury tripartite : élus, agents, jeunes et un « grand témoin », cette année François Gemmene (cf. Dossier presse DM1 du 22 juin 2020)

- **Le dispositif « Zéro sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance »**, initié par le gouvernement dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, le Département va mettre en place un parcours du jeune pris en charge à l'ASE (aide sociale à l'enfance) entre ses 16 à 18 ans et de 18 à 21 ans s'il le souhaite

Et côté santé : l'ouverture du Centre de santé départemental se profile pour l'automne 2020 (cf. Dossier presse DM1 du 22 juin 2020)

LES CHIFFRES

- **1 884 500 masques chirurgicaux distribués au 20 août**
- **30 appels** reçus en moyenne par jour durant le confinement par la MDPH.
- **2 699 validés** par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (en visioconférence) durant le confinement
- **190 000 €** d'aide apportée par le Département aux entreprises de taxis pour couvrir jusqu'à 50% du montant des circuits (élèves en situation de handicap) non réalisés pendant la période de confinement.
- **4,2M€** : Versement anticipé du solde des subventions octroyées aux EHPAD concernés (7) sous forme d'annuités d'emprunt
- **930 000 € versés aux établissements** afin de garantir le niveau des financements versés par le Département au titre **de l'aide sociale** (base : niveaux de janvier 2020 pour mars, avril et mai)
- **18,8 M€ d'avance de trésorerie au titre de l'APA** (équivalent de 6 mois de dotation globale)
- **300 000 €** pour un **fonds de soutien aux établissements non-médicalisés** (surcoûts liés à la gestion de la crise en ressources humaines (renforts) et petits matériels et équipements et les pertes d'exploitation liées à la sous-occupation des lits).
- Dotations destinées à accompagner l'attribution des **primes Covid aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**, d'un montant de 3,50€ par heure d'intervention portant sur un total de 101 425 heures représente un coût de 355 000€ en attente à ce jour de la parution des textes annoncés par le gouvernement.
- Aide exceptionnelle aux ACI et associations intermédiaires qui ont été touchés par le confinement.

Transports : entre transition et actualité, l'Ardèche se déplace autrement

Aide à l'acquisition de vélos électriques : un succès profitable à l'économie

Le 11 mai, le déconfinement était acté. Le 14, les Ardéchois.es pouvait se rendre dans un magasin de cycle et acquérir un vélo à assistance électrique en bénéficiant d'une aide du Département (cf. communiqué du 12 mai 2020).

Pour permettre que le vélo se développe de plus en plus comme un moyen de déplacement entre le domicile et le travail en empruntant les voies douces et les nombreux aménagements qui se dessinent dans les villes et villages, la collectivité proposait une aide pouvant s'établir à 200 € maximum pour l'achat d'un VAE chez un vélociste ardéchois. Cette dernière condition visant à la relance et au soutien de l'économie locale, mais aussi à engager les Ardéchois.es à acquérir leur vélo chez un spécialiste en capacité d'assurer un service après-vente et comprenant également la maintenance et le recyclage des batteries après usage.

Gros succès pour cette aide de sortie de confinement ! Au 11 août, soit en moins de trois mois, on comptabilisait :

- **876** dossiers éligibles
- **160 163,55€** de **primes activées** (prime moyenne = 182.65€)
- Représentant **1 768 444,35€ de vélos achetés chez les vendeurs de cycles ardéchois** (valeur moyenne = 2.018,77€)

En prenant en compte la prime moyenne et les crédits restants, 218 personnes pourraient encore être aidées.

Autopartage : n'achetez plus de deuxième voiture, louez-la !

Lorsque l'on parle de l'empreinte carbone des véhicules, on pense souvent à leur fonctionnement. Mais leur seule construction entraîne des pollutions particulièrement importantes. En Ardèche, nombreux sont les foyers à disposer d'un deuxième véhicule, que l'on pourrait surnommer "véhicule au cas où". La plupart de ces deuxièmes voitures ne servent souvent que d'appoint, en soirées ou en week-end. Des véhicules souvent immobilisés donc, mais qui ont produit la même pollution à la construction...

Partant de ce double constat, le **Département de l'Ardèche va mettre en location auprès des agents sa flotte de véhicules administratifs, en dehors des heures de travail**, afin d'éviter l'achat ou le maintien du second véhicule au foyer.

Pour garder l'esprit du "second véhicule" et maîtriser les kilométrages effectués, seuls les trajets limités à un périmètre de 50 kilomètres autour du lieu de résidence du véhicule seront autorisés, permettant d'augmenter le bienfait de l'action **en privilégiant des véhicules électriques** alors compatibles avec les kilomètres effectués. Les véhicules seront réservés via un logiciel de réservation déjà en place pour l'utilisation professionnelle qui permettra de gérer la facturation aux agents.

Par cette action, le Département souhaite initier une démarche vertueuse, et **inciter les employeurs ardéchois à suivre cette initiative**. En effet, s'il reste seul employeur à proposer cette solution, le Département ne réduira que de quelques unités le nombre de véhicules en circulation, par une action certes louable, mais insignifiante à l'échelle de la planète. Si tous les employeurs du territoire proposent cette solution, les résultats seront visibles sur les émissions polluantes, le porte-monnaie des ménages, les besoins de surfaces imperméabilisées consacrées au stationnement dans les villes ou encore les types de véhicules utilisés pour les déplacements quotidiens, encourageant le détachement à l'objet voiture.

De là à ensuite basculer aux mobilités douces... Il n'y a qu'un pas que le Département accompagne également !

Cyclisme : le Département expérimente de nouveaux aménagements pour favoriser l'usage du vélo au quotidien

En à peine 8 ans, les aménagements en faveur du vélo se sont multipliés dans le département de l'Ardèche :

- 250 km de voies douces ont été créés pour le plaisir des familles et des touristes,
- 4 200 km ont été balisés pour les plus sportifs sur la base des "boucles de l'Ardéchoise",
- 1 900 km d'itinéraires pour les VTT, dont la Grande Traversée de l'Ardèche sont également disponibles,
- Et les aménagements spécifiques dans les centres-villes se déploient progressivement.

Le **Département de l'Ardèche active tous les leviers disponibles pour aller plus loin et développer aussi l'usage du vélo, notamment pour les déplacements quotidiens** : la mobilisation d'aides financières pour les collectivités qui réalisent de nouvelles voies douces, l'acquisition de mobiliers pour stationner les vélos dans les centres villes ou encore des aides aux particuliers pour l'achat de vélos électriques (voir ci-dessus).

Le challenge pour les prochaines années consiste à trouver des solutions pour sécuriser les cyclistes en dehors des agglomérations ou des voies dédiées, le long des routes départementales et des voies communales. Mais s'il existe beaucoup de guides techniques et de recommandations pour les aménagements cyclables dans les villes, où les vitesses sont réduites, la littérature est moins riche pour les aménagements le long des routes, en dehors des agglomérations.

Le Département de l'Ardèche a donc décidé d'expérimenter plusieurs sortes d'aménagement ⁷ qui auront ensuite vocation à se démultiplier s'ils sont considérés satisfaisants.

⁷ Annexe 3

Certaines routes principales disposent de **sur-largeurs**. Sur ces routes déjà aménagées, des **pictogrammes vélos et des panneaux de sensibilisation** seront installés à distance régulière pour améliorer la lisibilité.

Dans les **secteurs plus urbanisés**, il est utile de trouver des solutions pour permettre une utilisation du **vélo jusqu'à la maison**. Une **expérimentation** sera menée **entre Touloud et Saint Péray**, sur la RD 279, d'ici la fin de l'année. La route sera équipée d'une sur-largeur pour les vélos dans la partie montante, de deux sur-largeurs pour les parties plus planes et de l'aménagement d'une voie centrale banalisée dans sa partie plus étroite.

Quant à la **majeure partie du réseau départemental et la plupart des voies communales**, elles supportent un trafic plus faible, avec des vitesses modérées. Sur celles-ci, il est envisageable de **partager la route** avec quelques aménagements et un dispositif de sensibilisation des automobilistes adapté. Pour profiter de ces itinéraires moins circulés il est aussi envisagé de mettre en place une **signalisation directionnelle spécifique** aux usagers en vélo, pour leur permettre d'emprunter des **itinéraires parallèles aux axes principaux**, plus sécurisés. Une signalisation de ce type sera testée sur les routes départementales (RD) 7, 224 et 259 (Privas – Freyssenet – Lussas – Saint-Privat – Aubenas, par le massif du Coiron), qui permettent d'éviter la RD 104 (col de l'Escrinet) entre Privas et Aubenas. Cet itinéraire présente également l'avantage de relier deux voies douces importantes, la voie douce de la Payre et la Via Ardèche. Il sera équipé d'une **signalisation de sensibilisation** également.

Enfin, toujours dans le même ordre d'idée, des **boucles touristiques** seront signalées en utilisant des routes départementales et communales peu fréquentées par les voitures. Elles seront équipées d'une **signalisation de jalonnement** du même type que les itinéraires parallèles, en partenariat avec les offices de tourisme. Une **première série de boucles devrait être disponible pour l'été 2021**.

En Ardèche, on n'a pas de train, mais on a des vélos !

Environnement, le grand gagnant de la crise... dans une Ardèche en transition !

L'année est « fertile » pour la biodiversité ! Effet confinement sans aucun doute, mais surtout résultats des efforts et programmes entrepris sur les sites. C'est ainsi que la population faunistique ardéchoise s'est enrichie à minima :

- d'1 **aiglon royal**
- de 10 **faucons pèlerin**
- de 4 **aigles de Bonelli**
- de 5 couples de **vautours percnoptères**
- de nombreux **vautours fauves**

Les services ont confirmé la **présence du lézard ocellé** sur le site de la Boissine (cf. Reliefs n° 98) et ont annoncé la découverte d'une **nouvelle espèce d'araignée pour la France** à l'occasion de l'inventaire entomologique du site ENS de la Forêt départementale du bois d'Abeau.

Ce même espace naturel sensible a été classé en "**unité conservatoire**" pour la sauvegarde du patrimoine génétique original de la population de **pin de Salzman** (habitat forestier méditerranéen le plus menacé de France, classé en "danger critique d'extinction" par l'UICN). Ce patrimoine génétique servira désormais de référence nationale et permettra de produire des plants de pin de Salzman pour les forêts du futur, cet arbre étant bien adapté aux conditions climatiques plus sèches. **La forêt départementale du bois d'Abeau** s'inscrit ainsi dans un réseau national d'unité conservatoire au même titre que les forêts célèbres de La Joux (épicéa) ou de Tronçais (chênes).

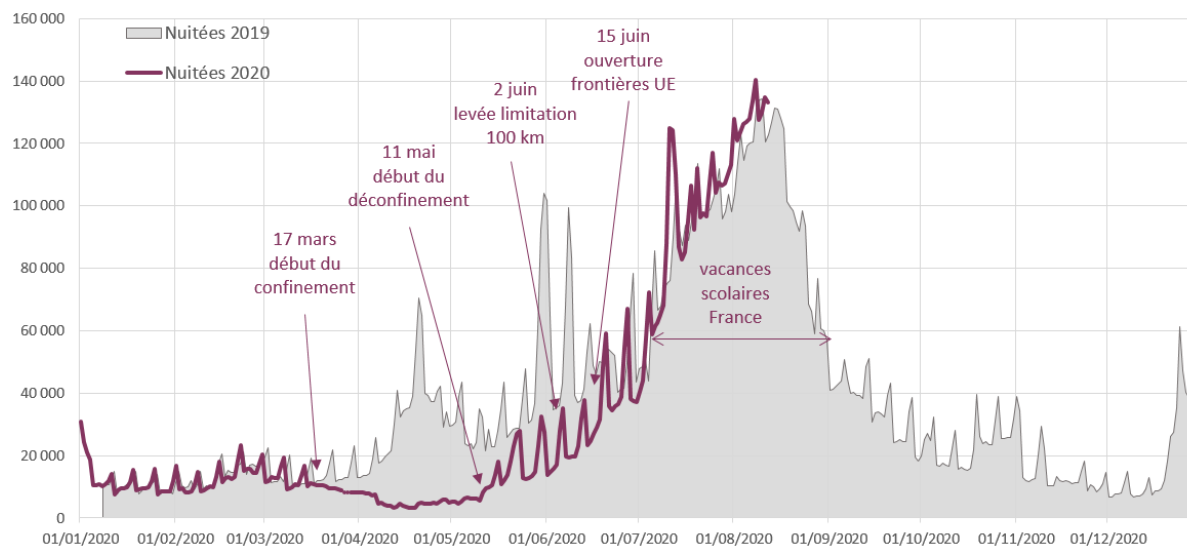
CONTACT PRESSE

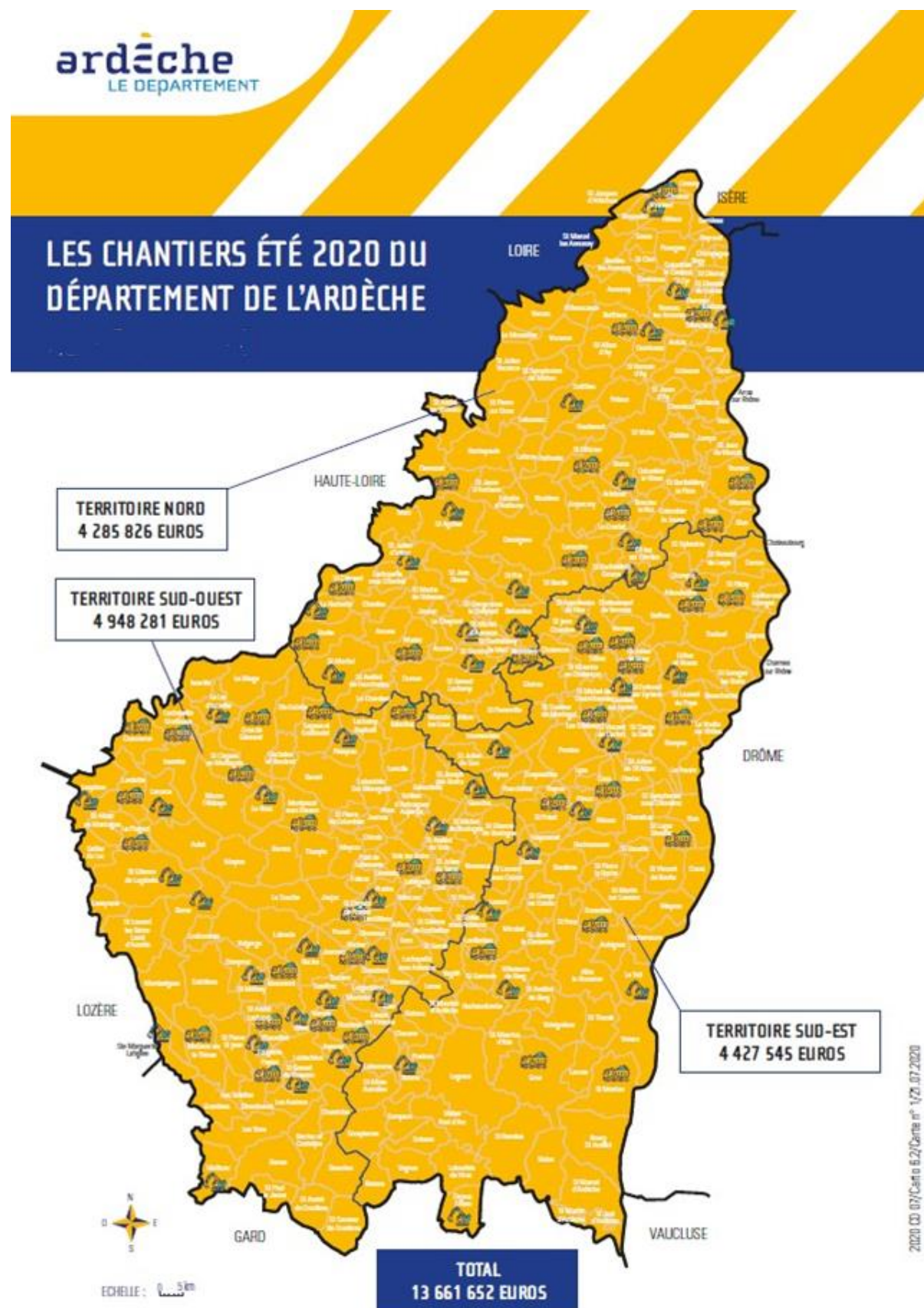
Direction communication

com@ardeche.fr - Sandrine Barberino (04 765 66 71 46) / Isabelle Seren (04 75 66 77 12) /
Corine Fontanarava (04 75 66 77 08)

Nuitées des touristes français et étrangers en Ardèche - comparaison 2019 et 2020

(Source : Flux Vision Tourisme / ADT07 - données 1er juillet -12 août 2020 provisoires)





DANS LES COLLEGES PUBLICS ARDECHOIS

Sur le plan des **opérations majeures d'investissement**, 4 collèges sont en chantier cet été :

- **Collège Les Perrières à Annonay :**
Restructuration complète de l'établissement engagée pour **18 300 000 €** dont la livraison finale est prévue à la **rentrée 2021**. Le chantier a été arrêté de fin 2019 jusqu'en avril 2020 en raison de la défaillance d'une entreprise.
- **Collège Les Trois Vallées à La Voulte-sur-Rhône :**
Restructuration complète de l'établissement engagée pour **13 800 000 €** dont la livraison finale est prévue à la **rentrée 2022** (avec une année de retard du fait de la crise sanitaire).
- **Collège Alex Mézenc au Pouzin :**
Extension du collège pour porter la capacité d'accueil à 500 élèves avec la création de 5 salles de classes, d'un foyer des élèves et l'agrandissement de la demi-pension pour un montant de l'opération de **2 100 000 €**. Le chantier sera totalement achevé et ouvert au vacances de la Toussaint.
- **Collège de la Vallée de la Beaume à Joyeuse :**
Construction d'un nouveau collège à Joyeuse et d'un plateau sportif pour un montant de **10 000 000 €** et d'une salle multisport intercommunale pour un montant de **3 400 000 €**. Les travaux ont pu être lancés en février 2020. La crise sanitaire a complexifié et ralenti le démarrage des travaux. Livraison du collège prévue en février 2022.

Sur le plan de **la maintenance**, plusieurs interventions ont été programmées cet été dans les collèges du Département :

- L'achèvement du plan de **sécurisation** des établissements : **1 150 000 €**
- D'autres travaux du **programme annuel** de maintenance sont réalisés au cours de la période estivale : **315 000 €**

Engagement d'opérations

Dans le cadre de la PPI collèges, les opérations de rénovation ou restructuration des établissements de Villeneuve-de-Berg et de Saint-Sauveur-de-Montagut sont engagées :

- A Villeneuve-de-Berg, dès ce premier trimestre sera constitué un groupe de travail associant les utilisateurs et les services pour engager la réflexion sur les éléments de la rénovation. En 2021 sera choisie l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un début de chantier en début 2022.
- A Saint-Sauveur-de-Montagut, la concertation a débuté au début de l'été pour la rédaction du programme. La maîtrise d'œuvre sera choisie fin 2020, début 2021 pour des études approfondies en 2021 et un début de chantier fin 2021.

Pour ces deux chantiers, les travaux dureront de deux à trois années, en site occupé, en fonction des projets retenus.

D'ici fin 2020, en fonction des effectifs prévisionnels sur le secteur annonéen, les pistes d'extension/rénovation du collège de la Lombardière devront être validées dans le cadre d'une réflexion globale de mixité sociale entre les établissements d'Annonay.



Sur-largeurs

Première expérimentation réalisée dans le sud du département, sur la RD 86 entre Saint-Just-d'Ardèche et la limite du Gard, et sur la RD 290 jusqu'à Saint-Martin-d'Ardèche.

À venir : entre Privas et la vallée du Rhône, par la vallée de la Payre + une signalisation de rabattement à l'attention des cyclistes vers la voie douce de la Payre.

Exemples de marquage :

Secteur urbanisé :



Secteur faible trafic :

